



CERTIFICAT QUALIBAT



NUMÉRO E-E100973 VALABLE JUSQU'AU 14/12/2019

ÉDITÉ LE 14/09/2018

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/10/1989

Raison sociale : JAWE SARL

Forme juridique : EURL
DEPUIS LE 18/02/2015

1 RUE CELESTIN PHILBOIS
10410 SAINT PARRÉS AUX TERTRES

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM 352582472 RM

Téléphone : 03 25 82 55 08

Fax : 03 25 82 29 62

Siren : 352 582 472 00036

Portable :

Code NACE : 4322B

Responsabilité légale :

Numéro caisse de congés payés :

TROUPLIN CYRIL GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 125920219

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 125920219

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2018

E-mail : ets.jawe@wanadoo.fr

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 1 024 968

Tranche de classification : CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | Effectif | * Date d'attribution |
|------|---|----------|----------------------|
| | Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE | | |

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT
Alain MAUGARD

SIGNATURE
DU TITULAIRE

Chaunage - Samaire
1 rue Célestin Philbois
10410 SAINT PARRÉS AUX TERTRES
Tél : 03.25.82.55.08
SIRET : 352 582 472 00036

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.